

DU Assurance de personne en médecine et en expertise



Diplôme
Diplôme université générique



Domaine(s) d'étude
Maïeutique, Médecine, Métiers de la rééducation, Métiers du soin, Odontologie



Accessible en
Formation continue



Établissements
Université Toulouse III - Université de Toulouse Nouvelle

Présentation

L'augmentation annuelle en termes d'adhésion à des contrats d'assurance de personne nécessite à la fois le recrutement de médecins formés à ce type de pratique mais également leur sensibilisation à ce type d'évaluation spécifique.

En effet, la formation initiale en matière de dommage corporel n'a pas pour objet de permettre à ces praticiens d'évaluer dans le cadre de dossiers contractuels. Or, l'accès à l'agrément IRCA qui conditionne la capacité de ces derniers à rédiger des rapports est un sésame qui est rarement obtenu. Aussi, ces médecins sont alors souvent missionnés dans le cadre de garantie pour lesquelles ils n'ont alors pas été formés, ce qui peut donner lieu à contestations et encombrés en suivant le parcours contentieux.

Au terme de la formation les médecins de toute spécialité auront reçu un enseignement en matière de gestion des dossiers d'assurance de personnes (vie et prévoyance), leur permettant de maîtriser ce qui se passe de la souscription à l'indemnisation de nos patients.

Objectifs

Cette formation s'adresse aux médecins de toute spécialité, elle propose un enseignement en gestion des dossiers

d'assurance de personnes (vie et prévoyance), permettant de maîtriser ce qui se passe de la souscription à l'indemnisation des patients.

Savoir-faire et compétences

• Module 1 : Principes généraux de l'assurance de personnes
À la fin du module 1 le participant saura :

1-Définir les principes généraux législatifs et réglementaires de l'assurance de personne

2-Identifier les organismes qui proposent et donc gère l'assurance de personne en France

3-Enumérer les différents types de contrats et de garanties en assurance de personne

4-Maitriser les spécificités réglementaires inhérentes à l'assurance de personnes

5-Créer les conditions du respect du secret médical

• Module 2 : La souscription en assurances de personne
À la fin du module 2 le participant saura :

1-Déterminer ce qui se joue au moment de la souscription par l'assuré

2-Comprendre les modalités de remplissage d'un questionnaire

3-Expliquer le contenu d'un questionnaire à la fois rempli par l'assuré et par le médecin

4-Identifier le risque médical et ses conséquences en termes de refus ou de surprime par exemple

5-Analyser les spécificités des contrats et des conditions particulières

- Module 3 : La mission d'expertise

À la fin du module 3 le participant saura

1-Maitriser les modalités et le formalisme de réalisation de l'assurance de personne

2-Analyser le contenu de la mission en assurance de personne

3-Appliquer les règles de convocation de l'assurée

4-Identifier les conséquences du contenu du rapport d'expertise pour la personne assurée

5-Rédiger un rapport d'expertise en assurance de personne

6-Indiquer l'importance de la notion de conclusions administratives

7-Définir la notion d'Incapacité et d'invalidité en assurance de personne

8-Choisir une méthode d'archivage du rapport d'expertise adaptée

9-Enumérer les voies de recours possible

En Formation Continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.
- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme hors Union Européenne inscrits au Conseil de l'Ordre.

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

 <https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/du-assurance-de-personne-en-medecine-et-en-expertise>

Admission

Pré-requis obligatoires